



Célébration de la solennité de Pâques -P.M.Misiaszek

Dans deux semaines nous aurons la joie de célébrer la solennité de la Résurrection de Notre Seigneur.

La célébration de Vigile pascale est au cœur de la foi chrétienne.

Le Missel romain demande que La Veillée pascale soit célébrée entièrement de nuit. Elle ne peut commencer qu'après la tombée de la nuit ; elle doit être achevée avant l'aube du dimanche.

Cette célébration sera célébrée en quatre parties :

– Pour l'office de la lumière on adaptera la bénédiction du feu. Le prêtre se rendra au fond de l'église avec les ministres dont l'un portera le cierge pascal et l'assemblée se tournera vers lui. Le cierge sera ensuite porté en procession jusqu'à l'autel tandis que l'on chantera l'acclamation : « Lumière du Christ – Nous rendons grâce à Dieu » On pourra ensuite chanter l'Exultet

– Pour la **liturgie de la Parole**, on fera trois lectures de L'Ancien Testament. L'une d'entre elles consistera toujours dans le récit de l'Exode. On fera ensuite deux lectures du Nouveau Testament.

– Après l'homélie on procédera à la **liturgie baptismale : bénédiction de l'eau** suivie de la **profession de foi baptismale**, puis de l'aspersion de l'assemblée.

– Puis la **liturgie eucharistique**.

Que la lumière du Christ, ressuscitant dans la gloire, dissipe déjà les ténèbres de notre cœur !

Joie, Paix, Courage et Confiance !

Bien fraternellement P. Mariusz Misiaszek